

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 1<sup>er</sup> novembre 2010

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3669-2008, Phase 2.  
Phase 2 de la Cause tarifaire 2009 de TransÉnergie (Hydro-Québec Transport).  
**Lettre no. 2 - Planification de la suite de l'audience en Phase 2, à compter du 17 janvier 2011 - Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).**

---


Chère Consœur,

**Contre-interrogatoires :** Une erreur cléricale s'est glissée dans notre lettre du 29 octobre 2010 (C-10-51) pour l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et Stratégies Énergétiques (S.É.)* relative à la planification de la suite de l'audience en Phase 2 du présent dossier, à compter du 17 janvier 2011 : L'on doit lire que le contre-interrogatoire de 20 minutes par SÉ-AQLPA des témoins d'Hydro-Québec portera sur le thème 12 (et non le thème 10, sur lequel il n'y aura que 5 minutes).

**Disponibilités :** Dans sa lettre du 29 octobre 2010 (B-168), Hydro-Québec suggère des dates d'audience en février 2011 et du 30 mars au 15 avril 2011. À ce sujet, nous confirmons être disponibles à toutes dates du 17 janvier 2011 au 28 février 2011 jusqu'à 15h00, sous réserve des autres dossiers de la Régie (dont les séances de travail à déterminer au dossier R-3693-2009 Phase 2). Par contre, **du 30 mars au 15 avril 2011, nous serions disponibles pour les plaidoiries seulement et non pour la présentation de la preuve de SÉ-AQLPA** ; en effet, nos deux témoins-experts ne pourront alors être présents simultanément. **Il nous semble par ailleurs qu'Hydro-Québec sous-estime la durée prudente nécessaire à la suite des audiences en ne prévoyant que 10 jours ouvrables consécutifs.** Les plaidoiries d'Hydro-Québec à elles seules prendraient vraisemblablement 3 jours ouvrables (2 jours en plaidoirie

principale et 1 jour en réplique). Nous continuons donc, comme dans notre lettre du 29 octobre 2010, de recommander respectueusement à la Régie de prévoir trois semaines d'audience en 2011, en gardant, après chacun des deux panels comportant un expert de HQT, une journée libre (mais qui sera utilisée si nécessaire), ceci afin d'éviter que le débordement du contre-interrogatoire d'un expert de HQT ne compromette le calendrier des panels suivants. Nous recommandons de plus de prévoir 2 jours ouvrables sans audience entre la fin de la preuve et le début des plaidoiries, afin de permettre à chacun d'intégrer en plaidoirie les transcriptions de la fin de la preuve.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath it.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.